

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 22 novembre 2017, à 19 h 30.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, vice-président; Guy Gagnon, Vicky Kalitziakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon et Ailsa Pehi, commissaires; Sergio Di Marco et Bob Pellerin, commissaires-parents.

Absents : Paolo Galati et Emilio Migliozi, commissaires; Stéphane Henley, commissaire-parent; et Paul Lamoureux, directeur général.

Sont également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice des Affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Geoff Hipps, directeur des Services pédagogiques; Donna Abel, directrice adjointe du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 19 h 38

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant la terre sur laquelle nous nous assemblons, qui est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Sergio Di Marco que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2017/11/22-CA-001 soit adopté tel qu'il a été modifié.

CC-171122-CA-0042

Adopté à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

2.1 25 octobre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kalitziakis que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 25 octobre 2017, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé tel qu'il a été corrigé.

Adopté à l'unanimité

Approbation du
procès-verbal
20 novembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 20 novembre 2017, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-171122-CA-0043

Adopté à l'unanimité

3.0 Période de questions

La présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier (SEL), Stéphanie McLellan, fait savoir qu'elle représentera également, au cours de la présente période de questions, le syndicat des employés professionnels et de bureau [SEPB-Québec affilié à la FTQ (section locale 577)] et le syndicat représentant les professionnelles et professionnels, car ces groupes partagent des préoccupations semblables concernant le processus de consultation. Plus particulièrement, ils aimeraient poser les questions suivantes à propos de la politique adoptée récemment sur les intempéries et la fermeture d'urgence des établissements.

En réponse aux questions suivantes du Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, du SEPB et du syndicat représentant les professionnelles et professionnels, la présidente apporte des explications.

Question n° 1: Nous sommes contents de participer au processus de consultation, mais nous n'avons reçu aucune réponse écrite à nos préoccupations avant l'adoption de la politique par le conseil des commissaires. Ne devrions-nous pas recevoir une réponse écrite aux questions et aux préoccupations que nous avons soulevées avant qu'une décision soit prise? Nous ne pouvons pas arriver préparés à la présente séance si nous n'avons pas été bien informés.

Réponse :

- Il n'est pas possible de donner une orientation tant que le conseil n'a pas approuvé la politique;
- Le conseil croit en la transparence. Une fois la décision prise, les syndicats et les associations souhaitant poser des questions sont encouragés à le faire en contactant la direction générale pour savoir si la politique a été adoptée ou non.

Question n° 2 : Nous sommes déçus d'apprendre que la politique proposée sur les intempéries et la fermeture d'urgence des établissements a été adoptée et que l'étendue de notre territoire n'a pas été prise en considération. En raison de nos divers processus de planification des effectifs, les professionnels sont affectés à des écoles précises. Quant aux enseignants et aux membres du personnel de soutien, ils peuvent choisir de travailler dans l'une ou l'autre des écoles du territoire. En conséquence, les employés ne résident pas forcément près de leur lieu de travail. Au cours du processus de consultation, les trois syndicats ont soulevé cette situation.

Si les membres du conseil ne sont pas disposés à étudier la politique intégrale, nous suggérons que la commission scolaire étudie à tout le moins la possibilité de désigner au moins une (1) école-satellite dans chaque région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, permettant ainsi aux employés de se rendre au travail de façon plus sécuritaire et dans un laps de temps raisonnable, car la distance à parcourir serait plus acceptable. Ceci est d'autant plus vrai pour les employés de la commission scolaire dont la situation est plus précaire. Un employé doit-il vraiment choisir entre un déplacement sécuritaire et une journée de paie?

Nous voulons également savoir pourquoi il est nécessaire d'apporter ces changements à la politique. Qui pourra nous donner la réponse?

Question n° 3 : Pour le SEPB, section locale 577, le service de garde doit demeurer ouvert à tous les usagers réguliers et sporadiques. Lorsque les cours sont annulés, comment les techniciens en service de garde pourront-ils appeler le bon nombre d'éducateurs de service de garde s'ils ne savent pas combien d'élèves se présenteront? Une telle situation pourrait entraîner des problèmes d'effectifs ainsi que des problèmes budgétaires s'il y a sureffectif. L'organisation des activités pourrait également poser un problème.

Réponse :

- Il est important de se rappeler que le mauvais temps est une situation naturelle dans cette région du Québec et qu'il ne peut y avoir des normes différentes pour différents types d'employés, car tous les employés doivent être traités de la même façon. Il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que certains employés se présentent au travail si les employés d'autres classes d'emploi ne sont pas obligés de le faire. Cette réalité est la même dans d'autres secteurs comme la santé, la vente au détail, et les services de police et d'incendie. Malgré des conditions routières difficiles, ces travailleurs sont tenus de se présenter au travail. Nous ne demandons pas aux employés de faire un choix, mais de prévoir en conséquence lorsqu'il y a possibilité d'intempéries. La sécurité est toujours à l'avant-plan.
- Les seuls élèves ayant accès au service de garde seraient ceux inscrits comme usagers réguliers ou sporadiques du service de garde pendant la journée en question. Si l'école est incertaine, il y a toujours la possibilité de mener un sondage auprès des parents des usagers réguliers pour leur demander s'ils comptent utiliser ces services sachant que le service de transport et les cours sont annulés.

La présidente remercie les groupes d'avoir transmis leurs préoccupations aux membres du conseil, pour qui la sécurité est toujours importante. Elle ajoute que dans l'éventualité où les employés du service de garde seraient incapables de se rendre au travail, il sera possible de faire appel à d'autres membres du personnel pour gérer les élèves présents.

En réponse à une question supplémentaire de Stephanie McLellan, la présidente fait savoir que la notion d'écoles-satellites sera prise en considération.

4.0 Rapport de la présidente et du directeur général

4.1 Rapport de la présidente

La présidente présente son rapport mensuel, en commentant les activités suivantes :

- Elle a assisté à des événements comme *L'Or du Roi*, la version française de la production musicale *The Golden Touch* présentée l'an dernier. De nombreux élèves de notre commission scolaire ont pris part à l'événement, qui a été une belle occasion de s'associer à d'autres communautés scolaires. Elle a aussi assisté à l'assemblée générale annuelle de l'Association des comités de parents anglophones (ACPA) pendant laquelle a été présenté un bilan annuel de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ). Elle a aussi assisté à un événement *Community Conversations* (échanges entre membres de la communauté) très intéressant. Intitulé « It Takes a Village », l'événement a eu lieu au centre scolaire et communautaire de l'école secondaire Laval Senior.
- L'ACSAQ a tenu son assemblée générale annuelle et son activité de perfectionnement professionnel récemment. Les excellents conférenciers ont abordé divers sujets comme les autochtones, et les écoles et la vision. Le divertissement était fourni par les élèves de l'école secondaire régionale Laurentian.
- La merveilleuse soirée *The Laurier Stars of the Starfest* a mis en vedette le talent d'anciens élèves et d'élèves actuels.
- Une rencontre a eu lieu avec la ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise, Kathleen Weil, pour discuter des enjeux importants pour la communauté anglophone.
- Une rencontre a eu lieu avec la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour discuter de l'avenir de l'éducation au Québec.

Elle annonce également qu'elle a participé à une réunion à huis clos avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministre des Finances. Cette rencontre a mené à une entente sur le taux de la taxe scolaire. Elle est très fière des membres du conseil et de toutes les communautés qui ont travaillé fort pour que ce dossier soit entendu et étudié. Elle poursuit en donnant les détails suivants :

- Il y aura trois taux distincts qui seront normalisés plutôt qu’harmonisés, car notre commission scolaire couvre trois territoires.
- L’entente concerne également cinq autres commissions scolaires dans la même situation.
- Des discussions ont lieu actuellement sur les mesures de compensation pouvant créer l’équité, puisque les taux dans la province ne sont pas tous égaux.
- Le nouveau processus de la taxe scolaire sera en place en 2018-2019.
- Un conseil régional chargé de déterminer le taux sera mis sur pied.
- Un projet de loi sera déposé à l’Assemblée nationale pour modifier la loi actuelle afin qu’elle reflète l’entente sur la taxation scolaire. Le projet de loi risque de susciter la résistance de Coalition Avenir Québec (CAQ) et du Parti Québécois.
- Une rencontre est prévue le 1^{er} décembre 2017 pour recevoir les commentaires aux changements proposés au projet de loi.
- Le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) accordera des subventions équivalant aux sommes perdues pour compenser les pertes encourues par les commissions scolaires du fait de la réduction du taux de la taxe scolaire.
- Le MEES doit s’engager à inscrire ces subventions dans la loi afin d’assurer une stabilité à long terme.
- Une demande a également été faite d’inclure dans la loi la possibilité d’envoyer les états de compte par voie électronique, ce qui éviterait d’avoir à les imprimer et à les poster, ce qui est la loi actuellement.

En réponse à une question de la commissaire Vicky Kalitzi, la présidente fait savoir que le MEES demande actuellement à tous les contribuables qui envisagent de s’inscrire à une autre commission scolaire de patienter jusqu’à l’adoption prochaine de la nouvelle loi. Les contribuables qui ont quitté leur commission scolaire pourraient être invités à y retourner.

En conclusion, la présidente souligne le fait qu’il est important que la taxe scolaire soit par représentation, puisqu’il s’agit du seul élément que la communauté anglophone contrôle.

4.1.2 Action collective – contributions financières exigées des parents

Action collective -
Contributions financières
exigées des parents

CC-171122-CA-0044

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL), tout comme 67 autres commissions scolaires au Québec, est visée par l’action collective sur les contributions financières exigées des parents autorisée par la Cour supérieure le 6 décembre 2016;

ATTENDU QUE les fondements juridiques de l’action collective sur les contributions financières exigées des parents reposent notamment sur la Loi sur l’instruction publique et les règlements applicables pouvant être modifiés uniquement par l’Assemblée nationale ou le gouvernement, sur proposition du ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU QUE l’action collective a des implications financières importantes pour la CSSWL et pourrait remettre en question la qualité et la diversité des services éducatifs dispensés aux élèves du territoire;

ATTENDU QUE les conclusions juridiques de l’action collective pourraient mettre en péril certains programmes de l’école publique favorisant la persévérance et la réussite scolaires, remettant ainsi en question le financement de l’école publique;

ATTENDU QUE l’issue de l’action collective pourrait placer la CSSWL dans une situation budgétaire déficitaire, malgré la qualité de la gestion budgétaire que celle-ci a toujours démontrée;

ATTENDU QUE la réflexion nécessaire sur les pratiques souhaitées relativement aux contributions financières exigées des parents et sur le mode de financement qui s’offre aux commissions scolaires, réflexion à laquelle la CSSWL est désireuse de participer activement;

ATTENDU QU’il est impératif et urgent que le ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport s’implique activement à la recherche d’une solution financière et législative dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Dean Dugas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de s'impliquer activement à la recherche d'une solution financière et législative en lien avec l'action collective présentée à l'encontre de 68 commissions scolaires au Québec, et ce, dans un souci de maintien et de développement de l'école publique;

ET QUE la présente résolution soit transmise aux présidents des 67 autres commissions scolaires concernées par l'action collective sur les contributions financières exigées des parents ainsi qu'à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adopté à l'unanimité

4.2 Rapport du directeur général

Le directeur général adjoint présente son rapport en tant que directeur général par intérim en commentant les activités suivantes :

- Le MEES a confirmé que la commission scolaire recevra approximativement 400 nouvelles inscriptions provenant de la communauté Tosh, étant donné que les filles de la communauté commenceront la scolarisation à la maison. Des mises à jour seront données au moment des inscriptions et la commission scolaire présentera une demande de financement additionnel au MEES pour soutenir les inscriptions de ces nouveaux élèves.
- Une consultation a eu lieu sur les règles budgétaires adoptées par le Conseil du trésor et l'un des points importants est la méthode utilisée par les commissions scolaires pour le dépistage des difficultés chez certains élèves. Dans le cadre du processus actuel, les commissions scolaires font parvenir le dossier de chaque élève au MEES qui prend une décision et en informe la commission scolaire. En vertu des nouvelles règles budgétaires, une commission scolaire devra décider soit de conserver la pratique actuelle, soit d'adopter la suggestion du MEES en procédant par échantillonnage de 10 pour cent ou de 20 dossiers et appliquer un taux de refus dont le calcul est basé sur le taux de réussite de la commission scolaire au cours des deux dernières années.
- La commission scolaire réévalue actuellement ses pratiques.

La présidente faite une mise à jour concernant le directeur général et indique qu'il a très hâte de revenir au travail.

5.0 Affaires découlant du procès-verbal

5.1 Vente de l'immeuble – 171, rue Mary, Lachute:

Vente de l'immeuble
171, rue Mary

CC-171122-MR-0045

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150629-CA-0202 autorisant le directeur du Service des ressources matérielles et du transport à entamer le processus d'aliénation avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour la vente de l'immeuble situé au 171, rue Mary, à Lachute;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160427-MR-0077 autorisant le directeur du Service des ressources matérielles et du transport à soumettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), pour étude et approbation, l'offre d'achat de 500 000,00 \$ présentée par le Centre d'entraide d'Argenteuil concernant l'immeuble situé au 171, rue Mary, à Lachute.

ATTENDU QUE, dans une lettre datée du 15 août 2017, le MEES a autorisé la vente de l'immeuble situé au 171, rue Mary, à Lachute, au Centre d'entraide d'Argenteuil, pour la somme de 500 000,00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la vente de l'immeuble situé au 171, rue Mary, à Lachute, au Centre d'entraide d'Argenteuil, pour la somme de 500 000,00 \$;

QUE, conformément à la Loi sur les infrastructures publiques, la SQI soit responsable d'assurer les services requis pour permettre aux organismes publics d'acquérir ou de disposer d'un immeuble;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport contacte la SQI pour poursuivre la vente;

QU'une clause sur le droit de préemption en faveur de la commission scolaire soit enchâssée dans le contrat, comme demandé dans la lettre d'approbation du MEES datée du 15 août 2017, en vertu de laquelle le Centre d'entraide d'Argenteuil devra, s'il souhaite disposer de l'immeuble, l'offrir en premier à la commission scolaire au prix payé par le Centre d'entraide d'Argenteuil;

QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au maire de la Ville de Lachute.

Adopté à l'unanimité

6.0 Décisions du conseil

6.1 Affaires corporatives et secrétaire générale

6.1.1 Composition et mandat du comité exécutif

Le conseil des commissaires convient de maintenir le statu quo relativement à la composition et au mandat du comité exécutif afin d'assurer une continuité.

Composition et mandat du
comité exécutif

CC-171122-CA-0046

ATTENDU QU'en vertu de l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit instituer un comité exécutif formé du nombre de commissaires ayant le droit de vote qu'il détermine, dont la présidente de la commission scolaire et un commissaire coopté, le cas échéant, et un commissaire représentant le comité de parents;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité exécutif actuel prend fin le 26 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier institue un comité exécutif composé comme suit :

Présidente (1)
Commissaires (4)
Commissaire-parent (1)

ET QUE le mandat du comité exécutif soit un mandat d'un an, commençant le 27 novembre 2017 et se terminant le 27 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité

6.1.2 Nomination de scrutateurs à l'élection des membres du comité exécutif

Nomination de scrutateurs

CC-171122-CA-0047

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que le directeur général adjoint et la secrétaire générale soient nommés scrutateurs pour l'élection des membres du comité exécutif.

Adopté à l'unanimité

6.1.3 Nomination et élection des membres du comité exécutif

La présidente demande des propositions de candidats pour le siège n° 1 du comité exécutif.

Le commissaire Guy Gagnon propose sa propre candidature.

Il n'y a aucune autre proposition de candidats.

La présidente demande des propositions de candidats pour le siège n° 2 du comité exécutif.

Le commissaire Dean Dugas propose la commissaire Anne McMullon. La commissaire McMullon accepte.

Il n'y a aucune autre proposition de candidats.

La présidente demande des propositions de candidats pour le siège n° 3 du comité exécutif.

Le commissaire-parent Sergio Di Marco propose le commissaire Dean Dugas. Le commissaire Dugas accepte.

Il n'y a aucune autre proposition de candidats.

La présidente demande des propositions de candidats pour le siège n° 4 du comité exécutif.

Le commissaire Peter MacLaurin propose la commissaire Vicky Kaliozakis. La commissaire Kaliozakis accepte.

La commissaire Ailsa Pehi propose sa propre candidature.

Il n'y a aucune autre proposition de candidats.

La présidente demande de procéder au vote.

Au terme du compte des votes, les scrutateurs déclarent l'élection de la commissaire Vicky Kaliozakis au siège n° 4 du comité exécutif.

La présidente rappelle à tous les commissaires que leur participation aux séances du comité exécutif est toujours la bienvenue, même s'ils ne sont pas membres ayant le droit de vote.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon de procéder à la destruction des bulletins de vote.

Adopté à l'unanimité

Commissaire-parent

La présidente demande des propositions de candidats pour le siège de commissaire-parent au comité exécutif.

Le commissaire-parent Bob Pellerin propose le commissaire-parent Sergio Di Marco. Le commissaire-parent Di Marco accepte.

Il n'y a aucune autre proposition de candidats.

Le commissaire-parent Sergio Di Marco est élu par acclamation.

Nomination et élection des membres du comité exécutif

CC-171122-CA-0048

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme les personnes suivantes au comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier :

Jennifer Maccarone, présidente
Dean Dugas
Guy Gagnon

Vicky Kaliozakis
Anne McMullon
Sergio Di Marco, commissaire-parent

Adopté à l'unanimité

6.1.4 *Élection des membres du comité d'appel*

La présidente demande des propositions de candidats au comité d'appel.

La commissaire Vicky Kaliozakis propose le commissaire Peter MacLaurin. Le commissaire MacLaurin accepte.

Le commissaire Guy Gagnon propose la commissaire Vicky Kaliozakis. La commissaire Kaliozakis accepte.

Le commissaire Peter MacLaurin propose le commissaire-parent Bob Pellerin. Le commissaire-parent Pellerin accepte.

La commissaire Dean Dugas propose sa propre candidature.

Le commissaire-parent Sergio Di Marco propose sa propre candidature.

Les commissaires Guy Gagnon et Anne McMullon se portent volontaires pour agir comme substitués.

Comité d'appel

CC-171122-CA-0049

ATTENDU QU'en vertu des articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la commission scolaire a l'option de désigner une personne ou d'instituer un comité de révision pour reconsidérer une décision concernant un élève;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite instituer un comité d'appel pour examiner de telles demandes conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) et à la politique n° 2000-CA-03 : Révision d'une décision concernant un élève;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier institue un comité d'appel composé de cinq (5) commissaires et du directeur général ou son délégué;

ET QUE les commissaires suivants soient nommés au comité d'appel jusqu'à ce qu'ils soient remplacés :

Sergio Di Marco
Dean Dugas
Vicky Kaliozakis

Peter MacLaurin
Bob Pellerin
Guy Gagnon, substitut
Anne McMullon, substitut

Adopté à l'unanimité

6.1.2 *Exemption des commissions scolaires des vacances de la construction*

Exemption des
commissaires scolaires des
vacances de la construction

CC-171122-CA-0050

ATTENDU QU'il existe un règlement adopté par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) concernant la période de vacances obligatoire des travailleurs de l'industrie de la construction;

ATTENDU QUE les conventions collectives de la Commission de la construction du Québec (CCQ) tiennent compte de ce règlement;

ATTENDU QUE certains groupes de travailleurs sont exemptés de l'application de ce règlement, lesquels sont énumérés dans les conventions collectives de la CCQ, comme les travailleurs affectés aux travaux de génie civil (rues, autoroutes, ponts, etc.), aux travaux de construction résidentielle, aux travaux d'entretien et de réparation, et aux urgences;

ATTENDU QUE la majorité des travaux de construction entrepris par les commissions scolaires doivent être exécutés pendant la relâche scolaire d'été (période pendant laquelle aucun élève ni aucun employé n'est présent), commençant après le dernier jour d'école au mois de juin et prenant fin avant le premier jour d'école au mois d'août;

ATTENDU QU'au cours de la relâche scolaire d'été, les travaux doivent être arrêtés pendant approximativement 20 jours en raison des journées pédagogiques, des jours fériés et des vacances de la construction, réduisant ainsi le nombre de semaines disponibles pour mener un projet à terme;

ATTENDU QUE les travaux de construction propres aux commissions scolaires devraient être considérés comme étant l'une des exceptions majeures, et ce, dans le but d'éviter de retarder des travaux importants ou de livrer en retard des projets entrepris pendant l'été pouvant avoir des conséquences directes sur les salles de classe et les élèves;

ATTENDU QUE l'Association des commissaires scolaires anglophones du Québec a reçu le mandat de soutenir les commissions scolaires membres relativement à la présente initiative;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie au directeur général adjoint le mandat de faire parvenir la présente résolution et une demande formelle à la Commission de la construction du Québec (CCQ) pour permettre aux entrepreneurs généraux et aux équipes des ressources matérielles des commissions scolaires du Québec de travailler sur les projets de construction des commissions scolaires pendant la période de vacances de la construction de deux semaines;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ).

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR :	Sergio Di Marco, Guy Gagnon, Vicky Kaliotzakis, Peter MacLaurin, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Ailsa Pehi, Bob Pellerin
ABSTENTION :	Dean Dugas

6.1.6 Entente sectorielle en persévérance scolaire et réussite éducative – Lanaudière 2017-2020:

Entente sectorielle en persévérance scolaire et réussite éducative - Lanaudière 2017-2020

CC-171122-CA-0051

ATTENDU QUE les conséquences du décrochage scolaire se répercutent non seulement sur l'individu, mais aussi sur la société;

ATTENDU QUE les conséquences économiques du décrochage scolaire sont lourdes, considérant que le manque à gagner pour le gouvernement s'élève à 1,9 milliard de dollars annuellement;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) est membre d'Éducation Lanaudière;

ATTENDU QUE les élèves dans la région de Lanaudière bénéficieront de la participation de la CSSWL à cette entente grâce à la promotion d'initiatives et à une offre de services concernant la persévérance scolaire et la réussite éducative;

ATTENDU QUE la CSSWL souhaite contribuer au développement social, culturel et économique de la région de Lanaudière en offrant une éducation de grande qualité et un enseignement des qualifications requises;

ATTENDU QU'il existe un engagement financier de 500 \$ annuellement pour une période de trois ans permettant la participation de la CSSWL à cette entente;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la CSSWL à l'Entente sectorielle en persévérance scolaire et réussite éducative – Lanaudière 2017-2020;

QU'un engagement financier de 500 \$ annuellement soit autorisé pour la période 2017-2020;

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

7.0 Points d'information

7.1 Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

La commissaire Ailsa Pehi fait une mise à jour des activités de la Fondation en commentant la réussite de la soirée *Stars of the Starfest* du 16 novembre dernier, mettant en vedette les élèves actuels et les anciens élèves. Au nom de la Fondation, elle remercie la coordonnatrice des communications, la direction des écoles primaires Crestview et Saint-Vincent, ainsi que la technicienne en arts graphiques pour leur contribution au succès de cette soirée.

Elle poursuit en commentant les points suivants :

- Le gala de janvier aura lieu le 25 janvier 2018 au Embassy Plaza et les billets se vendent à 225 \$ l'unité. Le divertissement est fourni par The Directors Showband;
- La Fondation compte deux nouveaux membres : Anick Brunet, la mère d'un élève de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, et Sandro Mussini, de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville;
- Chaque école a reçu 1 400 \$ pour faire l'achat d'équipement sensoriel ainsi qu'une liste des outils pouvant être achetés. Nous espérons qu'il sera possible de faire une démonstration de quelques-uns de ces outils lors du gala de janvier.

En réponse à une question de la commissaire Vicky Kalitziak, la commissaire Pehi fait savoir que les écoles ont répondu à un sondage pendant l'année scolaire 2016-2017 pour déterminer ce qui profiterait aux écoles. L'équipement sensoriel s'est avéré le choix le plus populaire. Ces outils pourraient aider les élèves de tous les niveaux.

En réponse à une question de la présidente, la coordonnatrice des communications précise que la soirée *Stars of the Starfest* a permis d'amasser approximativement 2 000 \$ pour la Fondation.

7.2 Rapport des commissaires-parents

Le commissaire-parent Bob Pellerin remercie le directeur général adjoint et la directrice du CDC Pont-Viau pour la présentation instructive lors de la dernière réunion du comité de parents. Cette présentation lui a permis de constater qu'un bon nombre de personnes ne semblent pas connaître l'existence de la formation professionnelle et des programmes offerts. Il poursuit en informant les membres de l'ajout d'un nouveau délégué EHDAA au comité de parents et de l'élaboration du budget 2017-2018 du comité de parents.

7.3 ACSAQ

Le compte rendu de l'ACSAQ a été donné au point 4.1.

La présidente demande à ceux qui souhaitent souscrire à l'assurance additionnelle offerte par l'ACSAQ de contacter l'agente d'administration dès que possible.

8.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

9.0 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

10.0 Questions diverses

10.1 Réseau du sport étudiant du Québec (RESQ)

Le vice-président informe les membres du conseil que, grâce à son engagement dans les sports locaux dans la région de Lanaudière, il a reçu une invitation du Réseau du sport étudiant du Québec (RESQ) à une rencontre pour expliquer sa raison d'être. Le RESQ est un organisme sans but lucratif dont la mission est de développer la persévérance scolaire des jeunes par la promotion d'activités sportives et physiques dans le secteur de l'éducation. Un total de 2928 écoles, 64 cégeps et plusieurs universités sont membres du réseau à l'heure actuelle. Même si le transport des élèves demeure un problème, la commission scolaire doit augmenter son implication.

En réponse aux questions, le vice-président apporte les précisions suivantes :

- Le financement est fourni pour les équipes inscrites au RESQ par la commission scolaire.
- Il y a des frais d'adhésion.
- Le RESQ de Laval n'est plus un membre du RESQ, car il a fusionné avec Sport Laval.
- Le financement provient des partenaires d'affaires, des revenus et des projets spéciaux.

11.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 20 h 53

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 13 DÉCEMBRE 2017

Stephanie Krenn, secrétaire générale

Jennifer Maccarone, présidente